

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 27 décembre 2018 portant dissolution du peloton de surveillance
et d'intervention de la gendarmerie de Tarare (Rhône)**

NOR : INTJ1830949A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Tarare est dissous à compter du 16 janvier 2019.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
directeur des soutiens et des finances par suppléance,
T. CAYET*